VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 1er FÉVRIER 2021

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(50 personnes sont présentes en format virtuel).

2021-1 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout de l'item suivant : **8.2 résolution reliée au recensement.**

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Eliza Leblanc déclare conflit d'intérêt aux points 9.2.

2021-2 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que le procès-verbal de la réunion publique du 7 décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-3 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza LeBlanc que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 décembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire, Serge Léger, fait la présentation du rapport du maire du mois de décembre 2020 en plus du rapport de janvier 2021.

Pétitions, présentation et délégation.

Ronald Cormier, chef pompier, fera sa présentation du rapport du Service d'incendie durant la prochaine réunion ordinaire.

Joshua Adams de la CSR Sud-Est fait une présentation des changements reliés aux roulottes.

Joshua Adams de la CSR Sud-Est fait une présentation à l'égard du rezonage à Christine Duguay.

Comité de la gouvernance et d'infrastructures, présidente Eliza LeBlanc.

2021-4 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole LeBlanc qu'on accepte la politique No. P-009, **POLITIQUE SUR LES MESURES DISCIPLINAIRES EN CAS D'INFRACTION.**

ADOPTÉE

2021-5 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Cormier qu'on fasse la lecture intégrale de l'arrêté municipal No. A-004, **ARRÊTÉ CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉGOUTS SANITAIRES PUBLIC DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la lecture intégrale de l'arrêté municipal No. A-004, **ARRÊTÉ CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉGOUTS SANITAIRES PUBLIC DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2021-6 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Doiron que l'on accepte la lecture intégrale de l'arrêté municipal Nº A-004, **ARRÊTÉ CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉGOUTS SANITAIRES PUBLIC DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

2021-7 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on fasse la troisième lecture et l'adoption de l'arrêté municipal No. A-004, **ARRÊTÉ CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉGOUTS SANITAIRES PUBLIC DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ**.

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la troisième lecture de l'arrêté municipal No. A-004, **ARRÊTÉ CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉGOUTS SANITAIRES PUBLIC DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2021-8 Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé de Hector Cormier que l'on accepte la troisième lecture et l'adoption de l'arrêté municipal No. A-004, **ARRÊTÉ CONCERNANT LE SYSTÈME D'ÉGOUTS SANITAIRES PUBLIC DANS LE VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

2021-9 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on accepte la politique No. P-004, **POLITIQUE SUR L'EMBAUCHE DU PERSONNEL MUNICIPAL.**

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion et développement économique, président, Hector Cormier.

2021-10 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Hector Doiron que le conseil de Cap-Pelé appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique, président Hector Doiron.

Eliza Leblanc déclare conflit d'intérêt et s'absente de la réunion virtuelle.

Résolution du Conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111.

2021-11 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne LeBlanc que le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter l'arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter l'arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de ne pas permettre de roulottes sur des lots vacants sur le chemin Acadie, Bas-Cap-Pelé, Trois-Ruisseaux, Thibodeau, St-André et la rue Robichaud.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE:

a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé ;

b) le greffier se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;

c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 12 avril 2021 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

Résolution du Conseil demandant l'avis de la Commission de services régionaux du Sud-est

2021-12 Proposé par Hector Doiron, appuyé par Hector Cormier que l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté ;

IL EST RÉSOLU QUE le greffier demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande.

ADOPTÉE

Eliza Leblanc, conseillère, retourne à la réunion virtuelle.

Résolution du Conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111.

2021-13 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter un arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est de :

Rezoner le terrain identifié par le numéro 01101351 situé au 12 rue Vienneau et 01101369 situé au 18 rue Vienneau, à Cap-Pelé, de la zone résidentielle rurale (RR) à la zone commerce générale (CG) dans le but d'accommoder une station de service.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE:

a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé ;

b) le greffier se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;

c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 1er mars 2021 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

Résolution du Conseil demandant l'avis de la Commission de services régionaux du Sud-est

2021-14 Proposé par Hector Doiron, appuyé par Carole LeBlanc que l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté ;

IL EST RÉSOLU QUE le greffier demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande.

ADOPTÉE

2021-15 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza LeBlanc que le conseil songe à rénover le vieil édifice municipal;

Considérant que la municipalité veut avoir un portrait détaillé de ce bâtiment;

Par conséquent, je propose que l'administration municipale fasse la démarche nécessaire dans le but d'aller chercher des propositions concernant une étude approfondie de cette infrastructure avant de commencer les travaux de rénovation.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement, présidente Carole LeBlanc.

Conseillère Carole Leblanc fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois de novembre 2020.

2021-16 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que le rapport financier au 30 novembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2021-17 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que la municipalité de Cap-Pelé fasse un don monétaire en 2021 de 1 000$ à LJR dans le but d'aider à faire l'achat d'un nouvel autobus parascolaire.

ADOPTÉE

2021-18 Proposé par Carole LeBlanc, appuyé Hector Cormier que la municipalité de Cap-Pelé fasse un don monétaire en 2021 de 500$ à Jardin Communautaire de Shediac et Banlieues dans le but d'aider ce jardin communautaire.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs, présidente Yvonne LeBlanc.

2021-19 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Hector Doiron que la municipalité veut avoir l'opinion de la communauté à l'égard du projet de l'aréna;

Je propose que le Village de Cap-Pelé accepte la nomination des personnes suivantes pour faire partie du comité de l'aréna;

- Jimmy Dubroy, citoyen de Beaubassin-est;
- Marc-André Vienneau, citoyen de Cap-Pelé;
- Justin Guignard, École Donat-Robichaud;
- Lynn Léger, citoyenne de Cap-Pelé;
- Guy Donelle, citoyen de Cap-Pelé;
- Donald Cormier, citoyen de Beaubassin-est;
- Éric LeBlanc, Club d'âge d'or;
- Gerard Landry, Chevaliers de Colomb;
- Gilles Bélanger, Chambre de Commerce Cap-Pelé/Beaubassin-est;
- Bernice Boudreau, citoyenne de Cap-Pelé;
- Yvonne LeBlanc, conseillère; et
- Stéphane Dallaire, directeur général;

ADOPTÉE

2021-20 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Eliza LeBlanc que le conseil accepte la soumission de Trace Studio au montant de 2 864$ dans le but de compléter le plan conceptuel de l'aréna.

ATTENDU QUE le plan de l'aréna est au stage préliminaire;

ATTENDU QUE le comité de l'aréna va vouloir travailler et ajouter au plan conceptuel dans le but d'intégrer les intérêts communautaires;

PAR CONSÉQUENT, je propose que le conseil accepte la soumission de Trace Studio au montant de 2 864$ dans le but de compléter le plan conceptuel de l'aréna.

ADOPTÉE

2021-21 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Greffier